



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 26 avril 2017 — N° 249

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Fortin (Sherbrooke) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Francine Guay, nommée Grande Estrienne par la Chambre de commerce de Sherbrooke.

M. Lelièvre (Gaspé) fait une déclaration afin de féliciter Mme Line Gagné, lauréate du Prix de la Chaire UNESCO.

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le travail des Amis du Boisé du Souvenir.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de féliciter les Rythmiks Lanaudière pour leurs performances aux compétitions de patinage artistique.

Mme Tremblay (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de Tourisme autochtone Québec.

26 avril 2017

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration afin de dénoncer les détentions arbitraires des prisonniers politiques en Turquie.

M. Merlini (La Prairie) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Jeannine Lavallée, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

M. Spénard (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de féliciter les lauréats beaucerons des Grands Prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches.

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de féliciter les entreprises de la circonscription de Côte-du-Sud lauréates des Grands Prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches.

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 45^e anniversaire du Club FADOQ Sainte-Julie.

À 9 h 52, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

26 avril 2017

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Khadir (Mercier) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 798 Loi visant à encadrer l'exploitation des établissements d'hébergement touristique de catégorie « résidences de tourisme » et à définir le rôle et les responsabilités des intermédiaires de location en ligne

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 798.

Dépôts de documents

M. Coiteux, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport des activités des coroners du Bureau du coroner, pour l'année civile 2016.

(Dépôt n° 3165-20170426)

Mme Boulet, ministre du Tourisme, dépose:

Le rapport annuel 2016 du Parc olympique.

(Dépôt n° 3166-20170426)

26 avril 2017

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Maltais (Taschereau), conjointement avec Mme Samson (Iberville), M. Khadir (Mercier), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle l'apport essentiel des artisans de la culture et des artistes à la société québécoise;

QU'elle entende les inquiétudes et les demandes légitimes de femmes et d'hommes qui créent le supplément d'âme qui fait de notre société une nation distincte;

QU'elle rappelle que lors de l'étude des crédits, le ministre de la Culture s'est engagé à dégager des marges de manœuvre et de les réinvestir dans le Conseil de arts et des lettres du Québec (CALQ);

QUE l'Assemblée nationale demande enfin au gouvernement d'accorder au CALQ des sommes supplémentaires dès cette année afin qu'il puisse remplir sa mission de soutien à l'expérimentation et à la création artistique.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 325 en annexe)

Pour : **112** Contre : **0** Abstention : **0**

26 avril 2017

M. Caire (La Peltrie), conjointement avec Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon), présente une motion concernant les liens commerciaux entre les entreprises de M. Marc Bibeau et toute entité publique du gouvernement; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec M. Bergeron (Verchères), M. Charette (Deux-Montagnes), M. Khadir (Mercier), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon), propose :

QUE l'Assemblée nationale commémore le génocide arménien qui a débuté en avril 1915 et qui a marqué l'histoire du vingtième siècle;

QU'elle exprime sa solidarité envers le peuple arménien et ses descendants et rende hommage aux nombreuses victimes qui ont péri au cours des sombres événements il y a 102 ans;

QU'elle réitère son engagement à lutter contre toute forme de haine, de discrimination raciale, ethnique et confessionnelle et qu'elle réitère l'importance qu'elle accorde à l'édification d'un monde plus juste, plus pacifique, plus égalitaire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

26 avril 2017

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Ouellet (Vachon), conjointement avec M. Villeneuve (Berthier), M. Khadir (Mercier) et M. Surprenant (Groulx), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la production laitière québécoise est un moteur économique essentiel pour tout le Québec;

QU'elle prenne note que l'industrie génère près de 85 000 emplois directs et indirects;

QU'elle rappelle que le maintien de l'industrie du lait québécois et de notre agriculture familiale est directement lié au maintien de la gestion de l'offre dans l'ALENA;

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Canada que le maintien de la gestion de l'offre soit non négociable lors de la réouverture de l'ALENA.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 326 en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme Thériault, vice-première ministre et ministre responsable de la Condition féminine, conjointement avec Mme de Santis, ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, Mme Jean (Chicoutimi), Mme Lavallée (Repentigny), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Surprenant (Groulx), M. Sklavounos (Laurier-Dorion) et Mme Ouellet (Vachon) :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 77^e anniversaire de l'obtention du droit de vote et de l'éligibilité des femmes québécoises;

3360

26 avril 2017

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le 18 avril 1940 comme étant une date importante de l'histoire des femmes et celle du Québec;

QU'elle rappelle que la participation des femmes à la vie publique a porté fruit en faisant progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre société;

QU'elle prenne acte que les femmes constituent actuellement plus de 50 % de la population québécoise, mais qu'elles sont trop peu nombreuses dans les postes décisionnels;

QU'elle s'engage à ce que la parité dans tous les secteurs de la société soit désormais l'objectif à atteindre;

Et finalement, qu'elle réaffirme l'importance de travailler tous ensemble pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes, une valeur fondamentale de la société québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude du volet « Économie » des crédits budgétaires 2017-2018 du portefeuille « Économie, Science et Innovation »;
- la Commission des finances publiques, afin de procéder à l'étude du volet « Conseil du trésor » des crédits budgétaires 2017-2018 du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale »;

26 avril 2017

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de procéder à l'étude du volet « Loisir et Sport » des crédits budgétaires 2017-2018 du portefeuille « Éducation et Enseignement supérieur »; puis afin de procéder à l'étude des volets « Habitation » et « Régie du logement » des crédits budgétaires 2017-2018 du portefeuille « Affaires municipales et Occupation du territoire »;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude du volet « Affaires maritimes » des crédits budgétaires 2017-2018 du portefeuille « Conseil exécutif »; puis afin d'entreprendre l'étude des crédits budgétaires 2017-2018 du portefeuille « Transports, Mobilité durable et Électrification des transports ».

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement, il convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de procéder à l'étude du volet « Hydro-Québec » des crédits budgétaires 2017-2018 du portefeuille « Énergie et Ressources naturelles »; puis afin de procéder à l'étude du volet « Énergie et ressources naturelles » des crédits budgétaires 2017-2018 de ce même portefeuille;
- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude du volet « Conseil exécutif » des crédits budgétaires 2017-2018 du portefeuille « Conseil exécutif ».

À 11 h 27, conformément à l'article 282 du Règlement, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 27 avril 2017, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

26 avril 2017

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Maltais (Taschereau), conjointement avec Mme Samson (Iberville), M. Khadir (Mercier), M. Surprenant (Groulx) et Mme Ouellet (Vachon) :

(Vote n° 325)

POUR - 112

Anglade (PLQ)	de Santis (PLQ)	Léger (PQ)	Richard (PQ)
Arcand (PLQ)	Fortin (PLQ)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)
Auger (PLQ)	(Sherbrooke)	Lelièvre (PQ)	Rochon (PQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bergeron (PQ)	(Pontiac)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bernier (PLQ)	Fournier (PLQ)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Saint-Laurent)	Maltais (PQ)	(Montarville)
Billette (PLQ)	Fournier (PQ)	Marceau (PQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Marie-Victorin)	Martel (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (IND)	Samson (CAQ)
Blanchette (PLQ)	(Jonquière)	Matte (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Giguère (PLQ)	Melançon (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girard (PLQ)	Ménard (PLQ)	Simard (PLQ)
Boucher (PLQ)	Habel (PLQ)	Merlini (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Boulet (PLQ)	Hamad (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Simard (PLQ)
Bourcier (PQ)	Hardy (PLQ)	Moreau (PLQ)	(Dubuc)
Bourgeois (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Morin (PLQ)	Sklavounos (IND)
Busque (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Soucy (CAQ)
Caire (CAQ)	Huot (PLQ)	Ouellet (IND)	Spénard (CAQ)
Carrière (PLQ)	Iracà (PLQ)	(Vachon)	St-Denis (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ouellet (PQ)	St-Pierre (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	(René-Lévesque)	Surprenant (IND)
Charlebois (PLQ)	Khadir (IND)	Paradis (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Kotto (PQ)	(Lévis)	Thériault (PLQ)
Cloutier (PQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Therrien (PQ)
Coiteux (PLQ)	Lamarre (PQ)	Plante (PLQ)	Tremblay (PLQ)
Couillard (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poëti (PLQ)	Turcotte (PQ)
Cousineau (PQ)	Lavallée (CAQ)	Poirier (PQ)	Vallée (PLQ)
D'Amour (PLQ)	LeBel (PQ)	Polo (PLQ)	Vien (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Proulx (PLQ)	Villeneuve (PQ)
David (PLQ)	Legault (CAQ)	Reid (PLQ)	Weil (PLQ)

26 avril 2017

Sur la motion de Mme Ouellet (Vachon), conjointement avec M. Villeneuve (Berthier), M. Khadir (Mercier) et M. Surprenant (Groulx) :

(Vote n° 326)

POUR - 111

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lessard (PLQ)	Roy (CAQ)
Arcand (PLQ)	(Pontiac)	Lisée (PQ)	(Montarville)
Auger (PLQ)	Fournier (PLQ)	Maltais (PQ)	Roy (PQ)
Barrette (PLQ)	(Saint-Laurent)	Marceau (PQ)	(Bonaventure)
Bergeron (PQ)	Fournier (PQ)	Martel (CAQ)	Samson (CAQ)
Bernier (PLQ)	(Marie-Victorin)	Massé (IND)	Sauvé (PLQ)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	Matte (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Billette (PLQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Simard (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Giguère (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
Blais (PLQ)	Girard (PLQ)	Merlini (PLQ)	Simard (PLQ)
Blanchette (PLQ)	Habel (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Dubuc)
Bolduc (PLQ)	Hamad (PLQ)	Moreau (PLQ)	Sklavounos (IND)
Bonnardel (CAQ)	Hardy (PLQ)	Morin (PLQ)	Soucy (CAQ)
Boucher (PLQ)	Heurtel (PLQ)	Nichols (PLQ)	Spénard (CAQ)
Boulet (PLQ)	Hivon (PQ)	Ouellet (PQ)	St-Denis (PLQ)
Bourcier (PQ)	Huot (PLQ)	(René-Lévesque)	St-Pierre (PLQ)
Bourgeois (PLQ)	Iracà (PLQ)	Ouellet (IND)	Surprenant (IND)
Busque (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Vachon)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Kelley (PLQ)	Paradis (CAQ)	Thériault (PLQ)
Carrière (PLQ)	Khadir (IND)	(Lévis)	Therrien (PQ)
Charbonneau (PLQ)	Kotto (PQ)	Picard (CAQ)	Tremblay (PLQ)
Charette (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Plante (PLQ)	Turcotte (PQ)
Charlebois (PLQ)	Lamarre (PQ)	Poëti (PLQ)	Vallée (PLQ)
Chevarie (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poirier (PQ)	Vien (PLQ)
Cloutier (PQ)	Lavallée (CAQ)	Polo (PLQ)	Villeneuve (PQ)
Coiteux (PLQ)	LeBel (PQ)	Proulx (PLQ)	Weil (PLQ)
Couillard (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Reid (PLQ)	
D'Amour (PLQ)	Legault (CAQ)	Richard (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Léger (PQ)	Roberge (CAQ)	
David (PLQ)	Leitão (PLQ)	Rochon (PQ)	
de Santis (PLQ)	Lelièvre (PQ)	Rotiroti (PLQ)	
Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)	
(Sherbrooke)			